

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE »)

1. Référence : HQD-1, Document 1, p. 6

Préambule :

Dans l'Annexe A de la décision D-2002-71 la Régie demandait au Distributeur de fournir avec sa prochaine demande les hypothèses utilisées pour justifier le niveau des investissements inclus dans le budget « Respect des exigences ».

Au Tableau 1 apparaît, à la ligne « Programmes d'enfouissement » sous la catégorie « Respect des exigences », un montant de 5,7 M\$ se traduisant par un écart favorable de 28,3 M\$ alors que le montant autorisé est de 0,0 M\$. Apparaît aussi dans ce même tableau, à la ligne « autres projets » sous la catégorie « Respect des exigences » un montant de 41,2 M\$ alors que le montant autorisé est de 18,6M\$.

Demandes :

- 1.1** Veuillez reprendre le tableau en donnant l'écart entre la prévision Août 2002, ou une prévision plus récente si elle est disponible, avec l'autorisation plutôt qu'avec la demande initiale.
- 1.2** Veuillez donner le détail des investissements de 46,9 M\$ attribués au respect des exigences.
- 1.3** Est-ce qu'il y a un lien entre l'écart de 22,6 M\$ et le nouveau budget de 43,3 M\$?
- 1.4** Veuillez fournir les investissements annuels des 5 dernières années répondant aux exigences des tiers et veuillez les comparer aux investissements requis pour les projets soumis pour approbation.
- 1.5** Veuillez fournir les hypothèses sur lesquelles est basé le budget de 43,3 M\$ en 2003

2. Référence : HQD-1, Document 1, p. 10, tableau 2

.Demandes :

2.1 Complétez le tableau suivant et veuillez expliquer la croissance des catégories « Maintien des actifs, croissance de la demande et Amélioration de la qualité »:

Catégorie M\$	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Maintien des actifs						
Croissance de la demande						
Amélioration de la qualité						
Réseaux autonomes						
Respect des exigences						
Programmes d'enfouissement						
Total						

3. Référence : HQD-1, Document 1, pp. 10 et 17

Préambule :

Aux Tableaux 2 et 4 apparaissent des montants qui se recourent.

Demandes :

- 3.1** Veuillez faire le lien entre ces deux tableaux. À cette fin veuillez fournir un tableau dans le format retenu par le Transporteur à l'Annexe A de HQT-1, Document 1, p. 39 dans la requête R-3405-2002.
- 3.2** Est-ce que le tableau 4 inclut les investissements projetés pour la réalisation du projet « système d'information clientèles » ? Si non, pourquoi.

4. Référence : HQD-1, document 1, page 12, tableau 3.

Demandes :

- 4.1** Veuillez présenter l'âge moyen par classe d'actif (selon le tableau 3) et l'âge moyen pour l'ensemble des actifs du Distributeur pour les années 2000, 2001 et 2002.
- 4.2** Veuillez présenter les objectifs d'âge moyen par classe d'actif (selon le tableau 3) et pour l'ensemble des actifs du Distributeur justifiant les investissements prévus en 2003.

5. Référence : HQD-1, Document 1, p. 13

Préambule :

« Les dépenses requises en 2003 pour le maintien du réseau de distribution s'établissent à 148,0 M\$, en hausse de 34,8 M\$ par rapport à 2002. »

« Des efforts additionnels seront affectés à la réalisation d'un programme de mise en conformité du réseau aérien de distribution afin de corriger des anomalies affectant l'exploitation optimale de certains composants. Les dépenses associées à ce programme expliquent l'augmentation du ratio de pérennité pour le réseau de distribution entre 2002 et 2003 de 1,6% à 1,7%. »

Demandes :

- 5.1** Le passage d'un ratio de pérennité 1,6% à 1,7% de la valeur d'origine des actifs s'explique-t-il entièrement par la réalisation du programme de mise en conformité du réseau aérien de distribution qui exigerait des investissements de 34,8 M\$ en 2003 ? S'il vous plaît veuillez expliquer.

6. Référence : HQD-1, Document 1, p. 14

Préambule :

« La durée de vie utile moyenne de la flotte de véhicules du Distributeur oscille entre 6 et 12 ans selon qu'il s'agisse de véhicules légers ou lourds. Le niveau de pérennité demandé en 2003 pour cette catégorie correspond à un renouvellement normal de ces actifs. »

Demandes :

- 6.1 Comment le Distributeur établit-il la durée de vie utile des véhicules de sa flotte ?
- 6.2 Comment ces durées de vie utile se comparent-elles avec celles des entreprises ayant des flottes semblables ?
- 6.3 Si un exercice de balisage a été fait, veuillez déposer les résultats de cet exercice.

7. Référence : HQD-1, Document 1, p. 14

Préambule :

Dans la décision D-2002-71 la Régie a jugé pertinent que « le Distributeur fournisse lors de la prochaine demande, le plan d'investissements requis pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 1,70 pour l'IC en 2006 »

Demandes :

- 7.1 Veuillez déposer ce plan.

8. Référence : HQD-1, Document 1, p. 15

Préambule :

« Cette estimation s'appuie sur un scénario de mise en chantiers prévoyant l'arrivée de 24 400 nouveaux abonnés en 2003 et des ajouts d'équipements pour satisfaire la croissance de la demande de la clientèle existante. »

Demandes :

- 8.1 Veuillez préciser les sources utilisées pour la prévision de croissance de la demande.
- 8.2 Veuillez fournir les données pertinentes par segment de marché.

9. Référence : HQD-1, Document 1, p. 22

Préambule :

« Au chapitre de la satisfaction de sa clientèle, le Distributeur conserve comme objectif à moyen terme l'atteinte et le maintien d'un niveau de satisfaction de 7,5 à 8,0 sur 10 selon les catégories de clients. »

Demandes :

- 9.1 Veuillez confirmer que cet objectif de la satisfaction de la clientèle est établi à partir de la méthodologie présentée dans la requête R-3492-2000 à l'Annexe 1 de HQD-2, Document 1.